# La Redorte.com

Avril 2019

## CHERS AMIS,

### Reconstruire.

Les inondations du 15 octobre dernier ont provoqué de profonds dégâts dans nos habitations et notre territoire.
Grâce à l'aide de la solidarité de l'Etat, de la Région, du Département, de particuliers et de collectivités diverses, **notre territoire vient de débuter sa reconstruction.**
Plus ici qu'ailleurs, **nous savons que cette reconstruction sera longue. Elle se fait de façon déterminée, solidaire et intelligente** en prenant en compte les particularités de ces inondations, et aussi en respectant les textes de lois en matière de reconstruction et de principe d'écoulement des eaux.

### Construire.

En parallèle à ce long et couteux chantier de reconstruction **nous aménageons nos structures municipales et notre voirie,** de façon régulière et soutenue.
**Le lotissement « La Valsèque » en ce début d'année, l'avenue Jean Jaurès en fin d'année, et le lotissement Liabot à la fin de l'année prochaine ;** les chantiers de rénovation de notre voirie communale sont soutenus. Ils s'inscrivent dans une politique municipale audacieuse d'aménagement urbain.

### Poursuivre.

**Le budget 2019 voté le 11 avril dernier est un budget solidaire et dynamique** qui permet à notre commune de poursuivre son développement. Au travers des activités scolaires, culturelles, festives, sociales, la Municipalité, malgré les inondations d'octobre dernier et un contexte national social difficile continue à œuvrer pour le bien vivre ensemble.

**Avec vous et pour vous, ensemble pour un village dynamique, humain et solidaire.**

**Le Maire,**
**Pierre-Henri Ilhes**

## UNE POPULATION EN HAUSSE

**Du 17 janvier au 16 février 2019** toutes les personnes résidantes dans notre village ont été recensées.
Lors du dernier recensement de 2014 il avait été dénombré 1145 Redortais (contre 1149 en 2009).
**En 2019, c'est le chiffre de 1212 qui est retenu pour le nombre de Redortais avec un taux de progression du nombre d'habitants de près de 6% en 5 ans.**
**En augmentation par rapport à 2014,** ce résultat n'est pas une surprise.
**Le développement engagé dans notre commune depuis plusieurs années apporte ici les effets positifs,** à savoir le maintien d'une population sédentaire et l'attractivité d'une nouvelle population désireuse de vivre dans une commune où tous les services au public sont proposés.

**La rénovation de nos écoles, l'aménagement urbain,** le développement de nos commerces, le maintien et le renforcement de nos services au public sont autant d'atouts qui font de **notre commune un village attractif et dynamique.**

# PROPRETÉ ET CIVISME

Alors que le niveau des dépenses d'investissements engagées par la Municipalité dans le cadre de l'aménagement urbain pour une meilleure qualité de vie des Redortais n'a jamais été aussi important, **nous constatons que des actes personnels d'incivilité viennent, par endroit, détériorer cette même qualité de vie et la tranquillité de certains quartiers.**

**Des bacs à ordures ménagères et des bacs de collecte de tri sélectif sont disposés un peu partout dans le village.** Les emplacements de ces zones de propreté sont situés à des endroits précis pour permettre à chacun d'y accéder sans trop de difficulté, ainsi qu'avec un accès facile de collecte pour le camion du COVALDEM. Tout le monde veut plus de containers OM et tri sélectif dans le village, mais personne ne les veut à côté de sa propre habitation.
**Ces points de collecte sont strictement réservés pour les déchets ménagers et les papiers, plastique et cartons.**
Afin d'éviter que ces points ne soient des décharges à ciel ouvert, **il est demandé à chacun de respecter les consignes de dépôts, de casser les cartons avant de les mettre dans les bacs jaunes, de ne pas entreposer de déchets non ménagers sur la voie publique.** Des déchèteries intercommunales sont prévues à cet effet.

Aussi, avec la multiplication des actes d'incivilité un peu partout dans le village, l**e policier municipal a reçu l'ordre de verbaliser les personnes qui seront identifiées lorsqu'elles ne respecteront pas les usages de ces points de collecte.**

# UNE RECONSTRUCTION EN COURS

**Les inondations du 15 octobre dernier ont engendré de très nombreux dégâts dans une cinquantaine d'habitations, pour lesquels certains Redortais ont tout perdu.**
Dans notre commune, **la liste des dégâts sur notre voirie communale et nos infrastructures publique est longue.**
**Au total, ce sont près de 450 000 euros de dégâts qui ont été recensés.**

**La voirie,** qui ne fait pas partie des biens qui peuvent être assurés, correspond à la ligne budgétaire la plus impactée **pour un montant de plus de 210 000 euros.**
**Le reste des dégâts sur nos infrastructures** correspond à la destruction partielle du sol de la Piste, de l'aire de jeux pour enfants, du boulodrome, des clôtures des courts de tennis, du chauffe eau du stade, du mobilier urbain, des branchements électriques de la Piste et du Port... pour, au total, **plus de 200 000 euros.**
**À ce jour, nous avons reçu près de 45000 euros d'indemnités d'assurance et 180 000 du fonds de solidarité de l'Etat, du Département et de la Région.**

**Une première phase de travaux a été réalisée** en urgence pour permettre un retour à une utilisation normale de certains lieux de vie important (aire de jeux, barrières de sécurité, boulodrome, signalétique...).

**La remise en état de certains chemins vicinaux** menant à des habitations et d'**une partie de la voirie endommagée, a eu lieu le mois dernier** par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage.
**Une seconde phase de travaux est en cours de programmation afin de poursuivre la réparation de certains chemins** qui n'avaient pas été pris en compte dans la première obtention de financement.

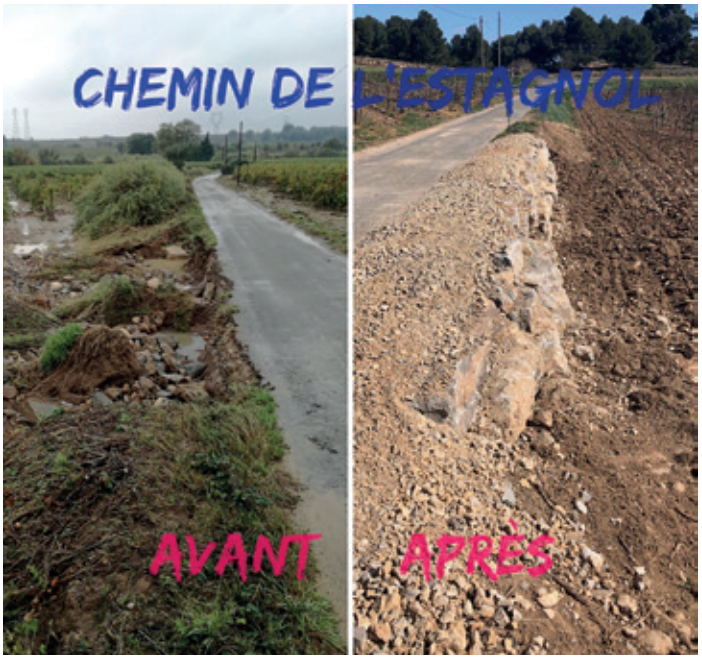


**Concernant la remise état et le désembâclement des cours d'eau, ce dernier est assuré par le syndicat Aude Centre** qui a la compétence en matière d'entretien des rivières. Ce syndicat sera amené à intervenir dans notre commune sur l'Argent-Double et le Rivassel, **afin de nettoyer et d'enlever les embâcles et arbres présentant un danger, ainsi que pour remettre en état certaines berges endommagées, et ce avant le mois d'octobre prochain.**
**Par expérience,** après les différentes crues de 2001, 2004, 2005, 2011, 2017 et plus particulièrement novembre 1999, **nous savons que la reconstruction de notre département et de nos communes sera longue.**
**Le montant de l'intégralité des dégâts dans le Département va dépasser les 100 millions d'euros.**
Les différents services communaux de La Redorte, de l'Etat, de la Région, du Département, de Carcassonne Agglo sont, depuis le mois d'octobre, sur le terrain pour reconstruire le plus rapidement possible notre territoire.

Malgré cela, **le traumatisme lié aux inondations ne disparaitra pas. La commune de La Redorte a réalisé un REX « Retour d'Expèrience » afin d'analyser nos procédures d'alerte et de gestion de crise. Des décisions ont été prises** pour acquérir divers matériels manquants (groupes électrogènes supplémentaires, barrières de sécurité, divers outils de premières actions) et mettre en place des actions en matière de fermeture d'axes routiers communaux (pose de barrières se sécurité et d'interdiction de passage).

**Toutes ces décisions ont été inscrites et financées dans le budget 2019 et sont en cours de réalisation.**
**Dés études seront menées dans les mois à venir par le SMMAR,** sur une partie de notre territoire, afin de réaliser, à terme et si les études sont concluantes, certaines actions de protection du village.
**Malgré tout cela, la violence des évènements climatiques de ces dernières années nous montre que, en matière d'inondations, le risque zéro n'existe pas et qu'il n'existera jamais.**

# VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

**L'aménagement urbain**, clairement affiché, est **la priorité des actions menées par le Conseil Municipal.**

Après une année 2018 très chargée en matière de travaux qui ont portés sur l'aménagement de la Mairie, de l'école primaire et de l'école maternelle ainsi que l'achèvement de la rénovation de la Place du marché et du quartier de la rue de l'Argent-Double, **l'année 2019 a débuté par les travaux d'aménagement du lotissement de La Valsèque et la première phase des travaux de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018.**

**Le lotissement de la Valsèque, depuis sa création dans les années 50/60, n'avait pas connu de tels travaux de rénovation.**
**Les services de Carcassonne Agglo** ont modernisé et changé les réseaux d'eau et d'assainissement en janvier et février derniers pour un montant de 150 000 euros.
**La Municipalité a entrepris la transformation des rues, des trottoirs, des zones de stationnement.**
**Le revêtement routier a été réalisé en enrobé et les trottoirs en béton coloré.** Le montant des travaux de voirie s'est élevé à près de 150 000 euros, à charge pour la Commune.

**À l'automne, le SYADEN, changera le transformateur électrique, en le situant « hors d'eau »** et permettant ainsi une meilleure sécurisation électrique de ce quartier en cas d'inondations, pour 200 00 euros.
**Une zone de stationnement de véhicules a été réalisée,** sur le triangle en face la résidence Antinéa, et **un espace naturel végétalisé sera réalisée avant l'été** sur la zone restante afin de donner plus de convivialité à cet axe.
**Un nouveau sens de circulation a été également mis en place dans les rues du lotissement** et apporte également des changements dans les pratiques routières, pour une meilleure sécurité des piétons et des automobilistes.
Comme chaque année, **le programmation de la rénovation de la voirie communale pour la fin 2019 et début 2020 est en cours d'élaboration et portera sur l'intégralité de l'avenue Jean Jaurès.**
Ces travaux seront réalisés dés le mois de septembre prochain et vont porter sur l'enfouissement des réseaux électriques, la pose de nouvel éclairage public, la rénovation du revêtement routier en enrobé, la pose de ralentisseurs, et l'amélioration du réseau d'eaux pluviales au droit de la rue du jardin Public et de la rue Jean Jaurès.
D'un coût de 300 000 euros, ils seront financés par la Commune et le SYADEN (pour le volet électrique).

L'année dernière, **un premier avant-projet d'aménagement de la traversée du village a été présenté au Maire.**
Cet avant-projet, devait être présenté à la population au mois de novembre dernier afin d'échanger et de tenir compte des avis et remarques de chacun, mais **il ne sera présenté à la population qu'à partir de la fin d'année 2020, lorsque l'intégralité du village aura été reconstruit.**
Les inondations sont venues bouleverser le calendrier des actions municipales.

De même, **le dossier de rénovation du lotissement Liabot qui était achevé** et avait fait l'objet d'obtention d'une première partie de financement de la part de la Région, est aussi retardé à l'automne 2020.
**En effet, les travaux de reconstruction seront réalisés en priorité en 2019 et 2020.**

**Jour après jour, année après année, quartier par quartier, notre village poursuit sa transforme urbaine pour une meilleure qualité de vie.**